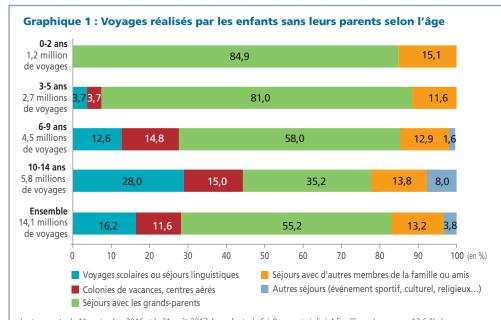


Les enfants réalisent un tiers de leurs voyages sans leurs parents

n un an, près d'un enfant sur deux est parti en voyage sans ses parents. Il s'agit d'abord de séjours avec les grands-parents (55,2 % des séjours). Les enfants âgés de dix à quatorze ans partent également fréquemment en voyages scolaires ou en séjours linguistiques (28,0 % des séjours). Les enfants ont réalisé 14,1 millions de voyages sans leurs parents et 81,9 millions de nuitées. Ces volumes représentent un tiers de l'ensemble des voyages et des nuitées touristiques des enfants. Les voyages sans les parents contribuent à la mobilité du plus grand nombre et permettent à des enfants vivant dans des foyers aux revenus relativement modestes de partir en voyage. Les départs sans les parents sont les plus fréquents dans les foyers de trois enfants. En revanche, les enfants vivant dans les foyers de quatre enfants ou plus partent sensiblement moins fréquemment que les autres, avec ou sans leurs parents.



Lecture : entre le 1e septembre 2016 et le 31 août 2017, les enfants de 6 à 9 ans ont réalisé 4,5 millions de voyages, 12,6 % de ces voyages ont été réalisés dans le cadre de voyages scolaires, 14,8 % dans le cadre de colonies de vacances ou de centres aérés et 58,0 % avec les grands-parents et 12,9 % avec d'autres membres de la famille ou amis.

Source : DGE, dispositif SDT, enquête complémentaire sur les voyages des enfants, 2017.

En 2016, trois enfants sur quatre (75,7 %) de moins de quinze ans sont partis en voyage avec leurs parents (tableau 1). Un enfant sur deux (49,9 %) a ainsi réalisé au moins un court séjour et près de deux enfants sur trois (64,3 %) au moins un séjour de quatre nuitées ou plus. Entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017, près d'un enfant sur deux (48,5 %) est parti en voyage sans ses parents (tableau 2 et encadré). Ces 5,7 millions d'enfants ont, au total, réalisé 14,1 millions de voyages (graphique 1) et passé 81,9 millions de nuitées touristiques sans leurs parents. Ils ont ainsi effectué, en moyenne, 2,5 voyages en un an.

Les enfants effectuent un tiers de leurs voyages sans les parents

En rapprochant les 14,1 millions de voyages et les 81,9 millions de nuitées effectuées par les enfants sans leurs parents entre septembre 2016 et août 2017 du nombre de voyages des enfants effectués avec leurs parents en 2016 (29,8 millions

de voyages et 166,9 millions de nuitées), on estime que les enfants effectuent un tiers de leurs voyages et de leurs nuitées touristiques sans leurs parents (32 % des voyages et 33 % des nuitées). La mobilité des enfants sans les parents est donc importante et participe pleinement à leur activité touristique, même si la mobilité avec les parents reste majoritaire.

Globalement, les enfants ont passé 249 millions de nuitées hors de leur domicile pour des déplacements touristiques avec ou sans leurs parents, un chiffre équivalent à 22,5 % du nombre de nuitées pour motif personnel des touristes de quinze ans ou plus (1 105 millions de nuitées).

Plus de la moitié des séjours des enfants sans les parents sont réalisés avec les grands-parents

Près du tiers des enfants (29,3 %) sont partis sans leurs parents chez leurs grands-parents ou en voyage avec eux. Ces séjours représentent 55,2 % de l'ensemble des voyages des enfants sans



leurs parents. Un enfant sur dix est parti sans ses parents avec d'autres membres de sa famille ou des amis (13,2 % des voyages sans les parents). Les autres séjours des enfants sans les parents sont essentiellement les voyages scolaires ou les séjours linguistiques (13,4 % des enfants, 16,2 % des voyages sans les parents) et les colonies de vacances ou les camps de centres aérés (8,9 % des enfants). Les autres types de voyages sans les parents comme les stages sportifs ou la participation à un événement religieux sont beaucoup moins fréquents : seulement 3,6 % des enfants sont partis dans un tel cadre, réalisant environ 535 000 voyages.

La durée moyenne de séjour sans les parents est de cinq à six jours

Quel que soit le type de voyage sans les parents – scolaire ou séjour linguistique, colonie de vacances, camp de centre aéré, séjour avec les grands-parents ou avec d'autres membres de la famille ou des amis... – la durée moyenne de séjour est comprise entre cinq et six jours, c'est-à-dire une petite semaine. En revanche, la durée moyenne d'un séjour sans les parents augmente fortement avec l'âge des enfants, un séjour en centre aéré d'un enfant de trois à cinq ans durant en moyenne trois jours alors qu'un séjour linguistique d'un jeune de dix à quatorze ans dure en moyenne huit jours.

Tableau 1 : Taux de départ, voyages et nuitées des enfants avec leurs parents

	Nombre d'enfants partants (en milliers)	Taux de départ (en %)	Nombre de voyages (en milliers)	Nombre de nuitées (en milliers)
Courts voyages (1 à 3 nuits)	5 832	49,9	15 362	29 237
dont courts voyages en hébergement marchand	3 133	26,8	4 835	9 693
dont courts voyages en hébergement non marchand	4 109	35,2	10 527	19 543
Longs voyages (au moins 4 nuitées)	7 514	64,3	14 465	137 692
dont longs voyages en hébergement marchand	5 426	46,4	7 679	73 226
dont longs voyages en hébergement non marchand	3 907	33,4	6 785	64 466
En France métropolitaine	8 507	72,8	26 964	141 002
À l'étranger ou dans les territoires ultramarins	2 105	18,0	2 863	25 927
Ensemble	8 846	75,7	29 827	166 928

Lecture : en 2016, 8,8 millions d'enfants de moins de quinze ans sont partis en voyage avec leurs parents, soit un taux de départ de 75,7 %. Ils ont, au total, réalisé 29,8 millions de voyages pour 166,9 millions de nuitées hors du domicile familial. Source : DGE, enquête SDT 2016.

Tableau 2 : Taux de départ, voyages et nuitées des enfants de moins de quinze ans sans leurs parents

	Nombre d'enfants partants (en milliers)	Taux de départ (en %)	Nombre de voyages (en milliers)	Nombre de nuitées (en milliers)
Voyages scolaires ou séjours linguistiques	1 664	13,4	2 289	12 106
Colonies de vacances ou centres aérés	1 043	8,9	1 632	10 466
Séjours avec les grands-parents	3 425	29,3	7 790	47 503
Séjours avec d'autres membres de la famille ou amis	1 218	10,4	1 863	9 569
Autres cas (événements sportifs, religieux)	440	3,6	535	2 255
Ensemble	5 666	48,5	14 109	81 899

Lecture : entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017, 5,7 millions d'enfants de moins de quinze ans sont partis en voyage sans leurs parents, soit un taux de départ de 48,5 %. Ils ont, au total, réalisé 14,1 millions de voyages pour 81,9 millions de nuitées hors du domicile familial.

Source : DGE, dispositif SDT, enquête complémentaire sur les voyages des enfants, 2017.

Les jeunes enfants séjournent fréquemment avec leurs grands-parents, les dix-quatorze ans réalisent des voyages scolaires et des séjours linguistiques

Avant deux ans, les enfants effectuent peu de voyages sans leurs parents. Seuls 20,1 % sont partis dans ce cadre entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017 : 84,9 % pour des

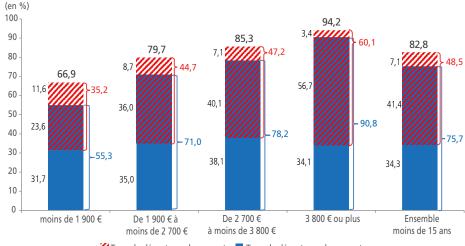
séjours avec les grands-parents et 15,1 % avec d'autres membres de la famille ou des amis. Entre trois et cinq ans, le taux de départ sans les parents est deux fois plus élevé (42,5 %) mais les voyages s'effectuent encore très majoritairement avec les grands-parents (81,0 % des voyages). Entre six et neuf ans, plus d'un enfant sur deux (54,1 %) est parti sans ses parents. Les voyages avec les grands-parents restent les plus fréquents (58,0 % des voyages) mais les autres motifs (voyages scolaires, colonies de vacances) ne sont plus marginaux.

Entre dix et quatorze ans, 63,4 % des enfants sont partis sans leurs parents. Les voyages scolaires ou les séjours linguistiques occupent une place plus importante (28,0 % des voyages sans les parents) que dans les autres tranches d'âge. Les séjours avec les grands-parents restent majoritaires (35,2 % des voyages sans les parents) mais ne concernent plus que 26,7 % des enfants alors que 28,1 % des dix-quatorze ans sont partis en voyages scolaires ou en séjours linguistiques.

Les voyages sans les parents participent au départ du plus grand nombre d'enfants...

Comme pour les adultes, le taux de départ des enfants dépend beaucoup des revenus du foyer. En effet, alors que deux tiers (66,9 % - graphique 2) des enfants vivant dans un foyer dont le revenu mensuel est inférieur à 1 900 euros

Graphique 2 : Taux de départ en voyage des enfants selon le revenu mensuel du foyer



✓ Taux de départ sans les parents

■ Taux de départ avec les parents

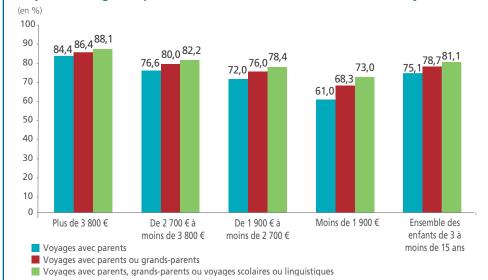
Lecture : entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017, 66,9 % des enfants vivant dans un foyer dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1 900 € sont partis en voyage ; **55,3** % dans le cadre d'un voyage avec leurs parents et **35,2** % dans le cadre d'un voyage sans leurs parents. 23,6 % des enfants sont partis avec et sans leurs parents, 31,7 % sont partis uniquement avec leurs parents et 11,6 % sont partis uniquement sans leurs parents.

Source : DGE, dispositif SDT, enquête complémentaire sur les voyages des enfants, 2017.

sont partis en voyage au moins une fois dans l'année, avec ou sans les parents, ce taux atteint 94,2 % pour les enfants des foyers aux revenus mensuels supérieurs à 3 800 euros, soit un écart de 27,3 points. Toutefois, la croissance du taux de départ des enfants avec le revenu du foyer est encore plus marquée pour les voyages avec les parents : seulement 55,3 % des enfants vivant dans un foyer dont le revenu mensuel est inférieur à 1 900 euros sont partis en voyage au moins une fois dans l'année avec leurs parents contre 90,8 % pour les enfants vivant dans un foyer dont les revenus mensuels excèdent 3 800 euros, soit un écart de 35,5 points.

Les voyages sans les parents permettent donc le départ d'un plus grand nombre d'enfants car si la proportion des partants pour de tels voyages est également croissante avec le revenu du foyer, l'écart entre les bas et les hauts revenus est limité à 24,9 points : 35,2 % des enfants vivant dans un foyer aux revenus mensuels inférieurs à 1 900 euros contre 60,1 % des enfants vivant dans un foyer dont les revenus mensuels excèdent 3 800 euros.

Graphique 3 : Taux de départ en voyage des enfants en âge d'être scolarisés avec les parents, les grands-parents ou l'école selon le revenu mensuel du foyer



Lecture: entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017, parmi les enfants de 3 à moins de quinze ans vivant dans un foyer ayant un revenu mensuel de moins de 1 900 €, 61 % sont partis en voyage avec leurs parents et 73 % sont partis avec leurs parents, leurs grands-parents ou en voyage scolaire ou linguistique.

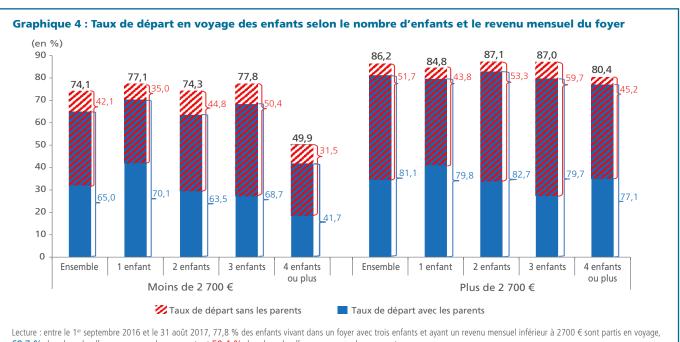
Source : DGE, dispositif SDT, enquête complémentaire sur les voyages des enfants, 2017.

... notamment les voyages scolaires

Chez les enfants en âge d'être scolarisés (de trois à quinze ans), le taux de départ avec les parents varie de 61,0 % pour les enfants vivant dans un foyer dont le revenu mensuel est inférieur à 1 900 euros à 84,4 % pour les enfants vivant dans un foyer dont le niveau de revenu mensuel est supérieur à 3 800 euros, soit un écart de 23,4 points (graphique 3). En intégrant les voyages sans les parents mais avec les grands-parents, l'écart se réduit à 18,1 points (86,4 % – 68,3 %). Les voyages scolaires et les séjours linguistiques contribuent également à réduire l'écart. En effet, ajoutés aux voyages avec les parents et grands-parents, ils diminuent encore le différentiel de taux de trois points. Les voyages scolaires et les séjours linguistiques contribuent également à une hausse sensible du taux de départ des enfants vivant dans un foyer dont le revenu est compris entre 1 900 euros et 3 800 euros.

À partir de quatre enfants, la mobilité, avec ou sans les parents, décroît nettement dans les foyers aux revenus plus modestes...

Les enfants vivant dans des foyers de un, deux ou trois enfants partent dans les mêmes proportions, autour de 76 % pour les foyers aux revenus mensuels inférieurs à 2 700 euros et autour de 86 % pour les enfants des foyers aux revenus mensuels supérieurs à 2 700 euros (graphique 4). En revanche, les enfants vivant dans les foyers de quatre enfants ou plus aux revenus mensuels inférieurs à 2 700 euros partent nettement moins fréquemment (une fois sur deux seulement). Le décrochage est très net pour les voyages avec les parents et, dans une moindre mesure, pour les voyages sans les parents. Si les causes sont sans doute multiples, la contrainte financière semble jouer un rôle important puisque le



Lecture : entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017, 77,8 % des enfants vivant dans un foyer avec trois enfants et ayant un revenu mensuel inférieur à 2700 € sont partis en voyag 68,7 % dans le cadre d'un voyage avec leurs parents et 50,4 % dans le cadre d'un voyage sans leurs parents.

Source : DGE, dispositif SDT, enquête complémentaire sur les voyages des enfants, 2017.

recul du taux de départ des enfants n'est pas du tout de la même ampleur, surtout s'agissant des départs avec les parents, dans les foyers de quatre enfants ou plus ayant des revenus mensuels supérieurs à 2 700 euros. Les familles de quatre enfants ou plus rencontrent en effet des difficultés pratiques : l'hébergement est moins aisé, qu'il soit marchand ou dans la famille ou chez des amis, de même que la mobilité, en voiture (il faut de plus grands véhicules, de type « monospace », plus coûteux) ou en transports collectifs (train et avion). Des moyens financiers plus importants permettent de résoudre ces difficultés plus facilement.

... mais, pour tous les niveaux de revenu, la mobilité sans les parents est croissante avec le nombre d'enfants jusqu'à trois par foyer

Si la mobilité sans les parents est réduite à partir de quatre enfants, elle est croissante jusqu'à trois enfants. Ainsi, s'agissant des foyers dont le revenu mensuel est inférieur à 2 700 euros, 35,0 % des enfants des foyers avec un seul enfant sont partis sans leurs parents, 44,8 % pour les foyers avec deux enfants et 50,4 % pour les foyers avec trois enfants (seulement 31,5 % pour les foyers avec quatre enfants ou plus). Ce phénomène semble moins lié au revenu du foyer que le décrochage du taux de départ sans les parents à partir de quatre enfants. En effet, la même hiérarchie des taux de départ selon le nombre d'enfants est vérifiée dans les foyers aux revenus supérieurs à 2 700 euros.

Abdel KHIATI, François-Pierre GITTON, DGE

■ Source

touristique (SDT) de la Direction générale des entreprises (DGE), en partenariat avec la Banque de France, et d'autre part, d'une enquête ponctuelle spécifique sur les voyages des enfants de moins de quinze ans sans leurs parents réalisée dans le cadre du dispositif SDT.

L'enquête SDT est réalisée chaque mois auprès d'un panel de 22 000 personnes (20 000 jusqu'en décembre 2016) âgées de quinze ans ou plus, représentatif de la population résidant en France. Les individus sont interrogés sur moins de quinze ans. Les taux de départ annuels sont calculés sur la base des personnes ayant répondu au moins dix fois dans l'année (2 799 panélistes représentant 4 855 enfants). L'enquête ponctuelle a été réalisée fin 2017 auprès des parents sur les voyages de leurs enfants sans eux entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017. L'analyse repose sur une exploitation des résultats de l'enquête recouvrant

5 800 enfants répartis dans 3 500 foyers.

■ Périodes d'observation

parents sont estimés à partir de l'enquête SDT sur l'année civile 2016, et les taux de départ sans les parents sont estimés à partir de l'enquête ponctuelle sur la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Toutefois, dans tous les cas, ont été retenus les individus interrogés dans l'enquête ponctuelle et qui ont répondu au moins dix fois au questionnaire mensuel de l'enquête SDT en 2016 (1 951 panélistes ayant au total 3 325 enfants de moins de quinze ans). Bien que portant sur des dates un peu différentes, les données sur les départs avec les parents et celles portant sur les départs sans les parents, essentiellement structurelles donc ne variant pas beaucoup d'une

■ Analyse selon le revenu du foyer

Afin d'analyser l'influence du revenu sur le taux de départ, quatre groupes de foyers ont été distingués : les foyers ayant un revenu mensuel inférieur à 1 900 euros (16,3 % des foyers), compris entre 1 900 et 2 700 euros (21,5 %), entre 2 700 et 3 800 euros (33,1 %) et supérieur à 3 800 euros (29,1 % des foyers).

Pour en savoir plus :

Consultez la rubrique « Études et statistiques » du site www.entreprises.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal Faure

Rédacteur en chef : François Magnien

Secrétariat de rédaction : Martine Automme, Nicole Merle-Lamoot Composition: Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin

ISSN: 2269-3092 Dépôt légal : 2018

DGE - 67, rue Barbès, 94200 lvry-sur-Seine